

Distr.  
 RESTREINTE  
 SR/138  
 22 mars 1950  
 Original: FRANCAIS

19 DEC 1950

M.		
----	--	--

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT TRENTE-HUITIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève  
 le mercredi 22 mars 1950, à 11 heures

Présents:

M. de BOISANGER	(France)	Président
M. PALMER	(Etats-Unis)	
M. YALCIN	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal

Communications au délégué d'Israël et au délégué de l'Egypte relatives au "modus vivendi" concernant le no man's land de Gaza.

Le PRESIDENT déclare approuver les termes du projet de lettre que le Secrétariat a préparé à l'intention de M. Rafaël, délégué d'Israël. En l'absence d'observations de la part des autres membres de la Commission, il est décidé que cette communication sera adressée immédiatement à son destinataire.

En ce qui concerne le projet de lettre à M. Mostafa, délégué de l'Egypte, le Président est d'avis d'en modifier la rédaction. Ses termes trop voisins de ceux qui ont été employés dans la communication destinée au délégué d'Israël paraissent laisser supposer que c'est de l'Egypte que seraient venues certaines objections à l'examen des questions concernant les réfugiés de Gaza. Dans un nouveau projet, il y aurait lieu de faire savoir à M. Mostafa que la Commission

lui communique la correspondance échangée en la matière entre elle et la délégation d'Israël, qu'elle maintient ses propositions et qu'en outre, elle est disposée à examiner les observations que pourrait faire la délégation d'Egypte,

On peut penser que, sous cette forme, la communication envisagée amènera M. Mostafa à préciser, par écrit, le point de vue de sa délégation à l'égard de la proposition de constitution d'un comité mixte pour les questions des réfugiés de Gaza.

M. PALMER (Etats-Unis) déclare préférer une communication rédigée dans les termes que vient d'indiquer le Président au projet dont la Commission est saisie.

Programme du prochain séjour à Genève du Directeur de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine et des membres de la Commission consultative.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL, au cours d'une conversation avec M. Parminster, Directeur p.i. de l'UNRPR, qui lui a confirmé que le Directeur de l'UNWRA et les membres de la Commission séjourneraient à Genève depuis le 15 ou le 16 avril prochain jusqu'au vendredi suivant, a provisoirement convenu avec lui, sous réserve de l'approbation de la Commission, de réserver pour des contacts officiels avec la Commission les journées du lundi 17 et du vendredi 21 avril. De cette manière, les intéressés, sans préjudice des contacts particuliers que pourront avoir avec eux les membres de la Commission de conciliation, disposeront des journées du mardi 18 et du mercredi 19 pour prendre contact avec d'autres institutions de Genève.

Le PRESIDENT se demande s'il n'y aurait pas lieu de compléter ce programme en ménageant au Président de l'Office et aux membres de la Commission consultative une prise de contact avec les représentants arabes ou tout au moins certains d'entre eux.

M. PALMER (Etats-Unis) déclare estimer très satisfaisant un programme réservant aux membres de l'Office les journées du 17 et du 21 avril. Il ajoute

qu'il lui paraît naturel de leur ménager une prise de contact avec certaines délégations.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL ajoute qu'il a reçu du Siège des Nations Unies le compte rendu de réunions préparatoires tenues entre M. Kennedy qui n'était pas encore Directeur de l'Office à ce moment, les membres de la Commission consultative déjà désignés et d'autres représentants.

Question des avoirs arabes bloqués.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL rappelle que, sur les instructions de la Commission, il avait été amené à demander confidentiellement aux délégations quel était le sentiment de leurs gouvernements en ce qui concerne l'attribution à la Banque ottomane des fonctions de trustee. Par une communication qui vient de lui parvenir, M. Rafaël, délégué d'Israël, lui a fait savoir que le Gouvernement d'Israël serait favorable à la désignation de cette banque. Les délégations arabes n'ont pas encore fait connaître leurs réponses. Rien ne permet de prévoir dans quel sens elles se prononceront.

La séance est levée à 11 h. 45.